

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2912

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2912**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) a été créée en 1985 pour contribuer au développement économique et social et à la solidarité à travers l'emploi, la formation et la création d'entreprises.

Depuis 1993, elle anime un service d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprise, qui a accueilli plus de 1 500 créateurs. Son action concerne principalement des habitants de Villeurbanne ou de l'est lyonnais, en particulier les demandeurs d'emploi ou relevant des minima sociaux, mais également des personnes en situation de précarité. Les projets étudiés, principalement des très petites entreprises (TPE) et petites unités économiques (EURL, SARL), portent sur des secteurs d'activités très variés : commerce sédentaire ou ambulant, restauration, services aux entreprises et aux particuliers, artisanat, bâtiments et travaux publics (BTP), profession libérale, etc.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant d'un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération. A ce titre, elle intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les objectifs poursuivis pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre "l'entrepreneure" au cœur de l'action. Il s'agit, notamment, de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'action du réseau est de soutenir chaque entrepreneure par une offre de proximité, avec l'objectif spécifique de faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

ADL Villeurbanne est actuellement un opérateur reconnu de la création d'entreprise sur l'agglomération, particulièrement dans le cadre de la politique de la ville, et plus particulièrement pour les publics féminins depuis 2006. Elle participe pleinement à la mise en œuvre de la politique portée par la Communauté urbaine et c'est pourquoi celle-ci souhaite renouveler son soutien à ADL Villeurbanne pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs et pour son implication dans le réseau L_VE.

b) - Compte-rendu des actions réalisées pour l'année 2011 et bilan

Parrainage d'entrepreneurs

Les actions conduites ont concerné :

- l'élaboration d'une méthode commune avec la SCOP CREONS de Lyon dans ce domaine et la réactualisation des supports construits lors de l'expérimentation "parrainage" 2010 : code de déontologie, convention de parrainage générique et d'appui,
- l'élaboration des outils de communication adéquats : une fiche de présentation de l'action est intégrée dans l'outil extranet L_VE, une fiche de liaison mise à disposition du réseau L_VE, l'action fait l'objet d'une communication dans le cadre des réunions territoriales L_VE,
- l'élaboration de la convention de partenariat qui lie la structure ADL et la plateforme de parrainage Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat portée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- 16 créateurs accompagnés (contre 20 initialement prévus),
- 9 binômes parrainage constitués.

Accompagnement ante/post-création et action de parrainage des habitants de Villeurbanne hors dispositifs ou en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers politique de la ville

Les 3 objectifs poursuivis par ADL étaient :

- réduire les écarts dans l'accès à la fonction entrepreneuriale des publics hors dispositifs et/ou en risque de discrimination ou d'exclusion socio-économique,
- faciliter l'accès à l'information et aux droits et à une offre de services adaptée,
- favoriser l'autonomie du bénéficiaire pour qu'il devienne acteur de son projet, et acquière des capacités entrepreneuriales en fonction des différents stades de son parcours.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- 55 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic,
- 25 personnes accompagnées en ante-création,
- 6 personnes réorientées vers une activité salariale,
- 10 personnes accompagnées en suivi post-création,
- 4 binômes constitués,
- taux de transformation : 5 créations.

Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

Les actions conduites dans ce domaine ont concerné :

- l'intégration de la démarche lutte contre les discriminations dans le cadre de groupes de travail,
- mise en place d'actions de sensibilisation/mobilisation sur la problématique en direction des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement à la création,
- diffusion du guide lutte contre les discriminations à la création d'entreprise.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- travail spécifique avec 2 structures du réseau,
- formation auprès des professionnels spécifiques,
- un atelier de travail réalisé avec les salariés de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) : 11 participants,
- un atelier réalisé avec les salariés de Rhône développement initiative (RDI) : 8 participants,
- un atelier réalisé avec le groupe d'accueillant de la CCI de Lyon : 11 participants.

Au total, 30 professionnels ont été sensibilisés à cette problématique.

c) - Programme d'actions pour l'année 2012 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2012, les actions d'ADL sont reconduites sur la base des résultats acquis en 2011.

Parrainage d'entrepreneurs en partenariat avec CREONS

Les actions proposées en 2012 visent à :

- renforcer et développer la qualité de service au créateur par un accompagnement contractualisé, adapté à ses besoins dans la durée, de la phase post immatriculation de l'entreprise et jusqu'à trois ans après, dont l'action complémentaire de parrainage,
- fluidifier et sécuriser les parcours par l'action de parrainage,
- faciliter l'accès à la bancarisation en cours d'activité,
- bénéficier de compétences techniques diversifiées, de savoir-faire et/ou de savoir être,
- partager avec d'autres chefs d'entreprises leurs expériences communes.

Les actions de parrainage proposées revêtent 2 formes : le parrainage d'appui-parrainage ponctuel, et le parrainage générique inscrit dans la durée. Celles-ci s'articulent avec la plateforme de parrainage L_VE, au sens où le public visé est celui des créateurs précédemment accompagnés par une structure membre de L_VE et souhaitant combiner suivi individualisé et parrainage. Il peut s'agir de créateurs immatriculés depuis moins de 3 ans ayant finalisé la phase ante-crédation L_VE et ne pouvant pas intégrer un dispositif d'accompagnement post-crédation autre (ex : NACRE ou tout autre dispositif statutaire), ou ayant été accompagnés dans le cadre d'un dispositif incluant une phase post création limitée dans le temps (sortie plan local pour l'insertion et l'emploi - PLIE-, RSA, etc.).

L'objectif est d'accompagner annuellement 20 entreprises, soit 20 binômes parrains-parrainés.

Accompagnement ante/post création et action de parrainage des habitants de Villeurbanne en parcours d'insertion, ou résidant sur les quartiers politique de la ville

Les 3 objectifs poursuivis par ADL sont :

- réduire les écarts dans l'accès à la fonction entrepreneuriale des publics hors dispositifs et/ou en risque de discrimination ou d'exclusion socio économique,
- faciliter l'accès à l'information et aux droits et à une offre de services adaptée,
- favoriser l'autonomie du bénéficiaire pour qu'il devienne acteur de son projet et acquière des capacités entrepreneuriales en fonction des différents stades de son parcours.

Résultats attendus

- 40 personnes reçues en premier niveau d'accueil et de diagnostic,
- 27 personnes accompagnées en ante création,
- 10 personnes réorientées vers une activité salariale,
- 2 à 3 personnes accompagnées en suivi post-crédation,
- 3 binômes constitués,
- taux de transformation : 5 à 7 créations d'entreprises.

Lutte contre les discriminations à la création d'entreprise

Les 2 objectifs poursuivis au sein de cette action sont :

- la mise en place effective de la formation sur ce sujet à destination des professionnels du réseau : formation auprès des équipes de direction (ingénierie de projets, recherche de financement, mise en place d'un calendrier, l'élaboration du cahier des charges),
- la contribution à l'outillage spécifique des structures du réseau sur ce sujet : faciliter le transfert de procédure, mise à disposition du support d'information au service du réseau, mise en place d'une "bibliothèque de cas" pour rendre visible des situations discriminatoires à la création d'entreprise.

Budget prévisionnel en € pour 2012

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi post création	20 000	Communauté urbaine de Lyon - Appel à projets post création	23 500
action d'appui à destination des villeurbannais et des territoires en politique de la ville	22 000	Région Rhône-Alpes (CFAC)	10 000
formation action de lutte contre les discriminations	13 500	Etat dont politique de la ville	16 000
		Région, politique de la ville	5 000
		Ville de Villeurbanne	1 000
Total	55 500	Total	55 500

Le budget présenté est de 55 500 €. La Communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 23 500 €. Ce soutien est apporté conjointement à la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016. Pour l'année 2011, la Communauté urbaine avait accordé à ADL Villeurbanne la somme de 32 000 €. Cette somme comprenait alors la participation de la Région Rhône-Alpes (10 000 €) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 500 € au profit de l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL) Villeurbanne dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2012 en faveur de l'entrepreneuriat,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et ADL Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.